

# L'acier belge en 2018

## Rapport annuel



# Mot du Président

2018 sera probablement mentionnée dans les livres d'histoire comme l'année au cours de laquelle les Etats-Unis ont décidé d'introduire une taxe sur les importations d'acier. Les conséquences de cette décision, dénommée "US Section 232, national security tariffs on steel imports", ont dominé l'actualité internationale pendant des semaines.

Après deux reports d'un mois, l'Administration de Trump a effectivement instauré une taxe de 25% sur l'acier européen, et ce à partir du 1er juin 2018. La principale implication de cette mesure consiste dans le risque accru de détournement vers le marché de l'UE, de l'acier écarté du marché des Etats-Unis. Dès lors, des dispositions urgentes s'imposaient pour éviter une recrudescence massive des importations d'acier non européen vers l'UE. A partir du mois de juillet 2018, la Commission Européenne a instauré un système de mesures de sauvegarde provisoires ("Provisional safeguard measures") pour un délai maximal de 200 jours.

Malheureusement, cette mesure provisoire ne s'est pas avérée efficace, en raison entre autres de l'inclusion d'une "shipping clause". En 2018, les importations d'acier non européen ont atteint un nouveau record absolu de près de 30 millions(\*) de tonnes. Pour certaines catégories de produits, la part de marché de l'acier non UE excède même les 20%.

Début février 2019, la Commission Européenne a élaboré un système de mesures de sauvegarde définitives. Un tel système est accueilli favorablement par l'industrie sidérurgique belge. Il est également positif que, pour la plupart des produits sidérurgiques, des quotas d'importation soient fixés par pays. Les différentes modalités et l'élaboration détaillée de ceux-ci détermineront l'efficacité concrète de ce système.

Ainsi, les pays en développement représentant, jusque mi-2018, moins de 3% des importations d'un produit sidérurgique, sont exemptés. Toutefois, la menace subsiste, ainsi l'Indonésie qui reste en-dessous du seuil de 3% jusque mi-2018 mais qui, à partir de la deuxième moitié de 2018, augmente sensiblement ses exportations. Cette expansion qui dépasse sensiblement le seuil de 3%, se fait au détriment de la position des producteurs belges. Dès lors, une surveillance continue et une actualisation de la liste des pays en développement auxquels les mesures s'appliquent, s'imposent.

Le système de quotas prévoit également une augmentation automatique de 5% des quantités, avec effet à partir de février 2019. Une deuxième majoration de 5% est déjà prévue au mois de juillet 2019, à peine 5 mois plus tard. Un accroissement général et forfaitaire de 10% en si peu de temps ne correspond nullement avec l'expansion annuelle de la demande du marché de l'acier. La sidérurgie belge insiste pour que cette augmentation soit adaptée et mise en conformité avec l'évolution réelle de la demande estimée à 1% en moyenne.

Un autre thème de plus en plus important en 2018, est le climat. Dans le système ETS, le prix des droits d'émission CO<sub>2</sub> s'élève à plus de 20 € par tonne de CO<sub>2</sub>. Ainsi il devient extrêmement difficile, même pour les entreprises les plus performantes, de rester concurrentielles par rapport aux entreprises sidérurgiques non européennes qui ne sont pas concernées par un tel coût. Dès lors, la sidérurgie belge continue à plaider pour l'introduction d'une "CO<sub>2</sub> Border Adjustment Tax", en vue de rétablir le "level playing field", notamment pour les émissions de CO<sub>2</sub>. Ceci est non seulement nécessaire pour la préservation de l'industrie en Belgique, mais devrait également assurer un business model permettant

de générer les moyens indispensables pour des investissements liés à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.



Aujourd'hui, la sidérurgie belge est déjà leader en efficacité dans de nombreux domaines. L'augmentation, d'année en année, de la quantité totale d'acier produite sur les sites belges, malgré la concurrence internationale croissante, en est la preuve. En outre, grâce aux nouvelles percées technologiques, une production d'acier davantage neutre en CO<sub>2</sub> devient réalisable. Toutefois, l'ampleur et l'impact de cette transition sont tellement drastiques que celle-ci ne sera possible que moyennant un cadre économique, juridique et logistique approprié.

L'acier, en tant que matériau, répond aux demandes croissantes pour une société plus durable. La production d'électricité verte, des véhicules plus légers et la rénovation des bâtiments deviennent réalisables grâce à l'utilisation de différents types d'acier développés récemment. Avec un taux de réutilisation et de recyclage de près de 100%, le matériau s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une économie circulaire.

C'est pourquoi nous plaçons pour le renforcement de l'industrie sidérurgique belge. L'élément déterminant est la préservation du "level playing field". Les exigences et les coûts imposés au sein de l'UE et en Belgique en matière de sécurité, climat, énergie et subventions, devraient également être appliqués sur l'acier importé en provenance de pays en-dehors de l'UE. En effet, ceci crée l'encadrement qui permet des échanges commerciaux honnêtes et des solutions durables, aussi bien pour notre industrie que pour la société dans son ensemble.

Enfin, l'année 2018 a également été caractérisée par l'amorce de certaines réformes dans le domaine social. Cependant, celles-ci n'ont pas pu être suffisamment élaborées ou concrétisées. Pourtant, des adaptations et la modernisation du marché du travail sont essentielles pour le maintien en Belgique de travailleurs hautement qualifiés et de notre productivité de travail élevée. L'engagement précieux de tous les collaborateurs, en combinaison avec leur productivité, est à la fois un atout et une nécessité en vue de sauvegarder la position belge dans le monde globalisé de l'acier.

Wim VAN GERVEN  
Président

(\*) A l'exception des demi-produits

COUVERTURE (d.g.à.d.) :

Bobines de fil d'acier à Thy-Marcinelle, photo Riva Group //

Production d'acier (Service d'étude VR), photo ArcelorMittal Gand //

Production d'acier (NLMK La Louvière), photo NLMK //

Bobines d'acier à revêtement organique, photo ArcelorMittal Gand //

Robot dans le laboratoire d'Aperam Genk, photo Aperam //

Acier dans le secteur de l'automobile, photo David Cohen on Unsplash

# Marché

## Consommation d'acier et balance commerciale

En 2018, la positive conjoncture générale en UE a entraîné une nouvelle augmentation de la demande d'acier à 163 Mt. Toutefois, cette consommation européenne d'acier plus significative ne se traduit pas uniformément par une hausse des ventes pour la sidérurgie européenne et belge. En effet, l'importation continue d'acier non UE neutralise la croissance.

En outre, à partir de fin 2018, un ralentissement de la croissance économique est constaté. La reprise de la demande sur le marché, déclenchée depuis 2013, reste particulièrement fragile.

Le volume d'acier importé\* en 2018 – près de 30 Mt – a quasi doublé en cinq ans de temps. La Turquie est devenue de loin le principal pays exportateur à destination de l'UE, suivie par la Russie, la Corée du Sud, l'Inde et la Chine. La hausse dans d'autres pays tels que la Serbie, Taiwan et le Vietnam est également remarquable.

Les importations de produits inoxydables font face à un scénario similaire. En terme de provenance, la croissance fulgurante d'acier inoxydable en provenance de l'Indonésie à partir du 2ème semestre de 2018, est préoccupante.

Les exportations d'acier de l'UE continuent à baisser. La balance commerciale se détériore sensiblement et enregistre le plus grand déficit d'environ 9 Mt depuis plusieurs années.

## Production d'acier en Belgique

Les chiffres de production de l'acier belge pour l'année 2018 permettent de faire l'analyse suivante :

- La production totale d'acier brut augmente à 7.980.000 tonnes. La ventilation par grande famille d'acier s'élève à 77% d'acier "bas carbone" et 23% "d'acier inox ou d'acier allié".
- Selon le mode de production, 68% proviennent de la "filière haut fourneau" et 32% sont obtenus via les "fours électriques". Etant donné que la filière haut fourneau utilise également des ferrailles, il est estimé que 45% de l'acier belge sont produits sur base de ferraille.
- L'Allemagne reste le principal marché (28%), suivie par la Belgique (16%) et la France (16%). Les exportations hors UE28 se chiffrent à environ 10%.

(\*) A l'exception des demi-produits

## Production d'acier en Belgique

Fig.1a - Production d'acier en Belgique (tonnes) ■ 2018 ■ 2017 ■ 2016

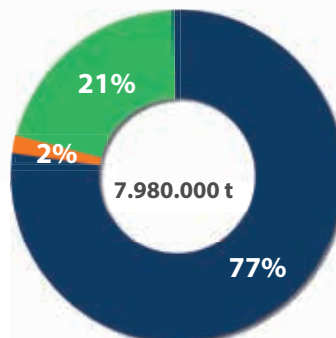
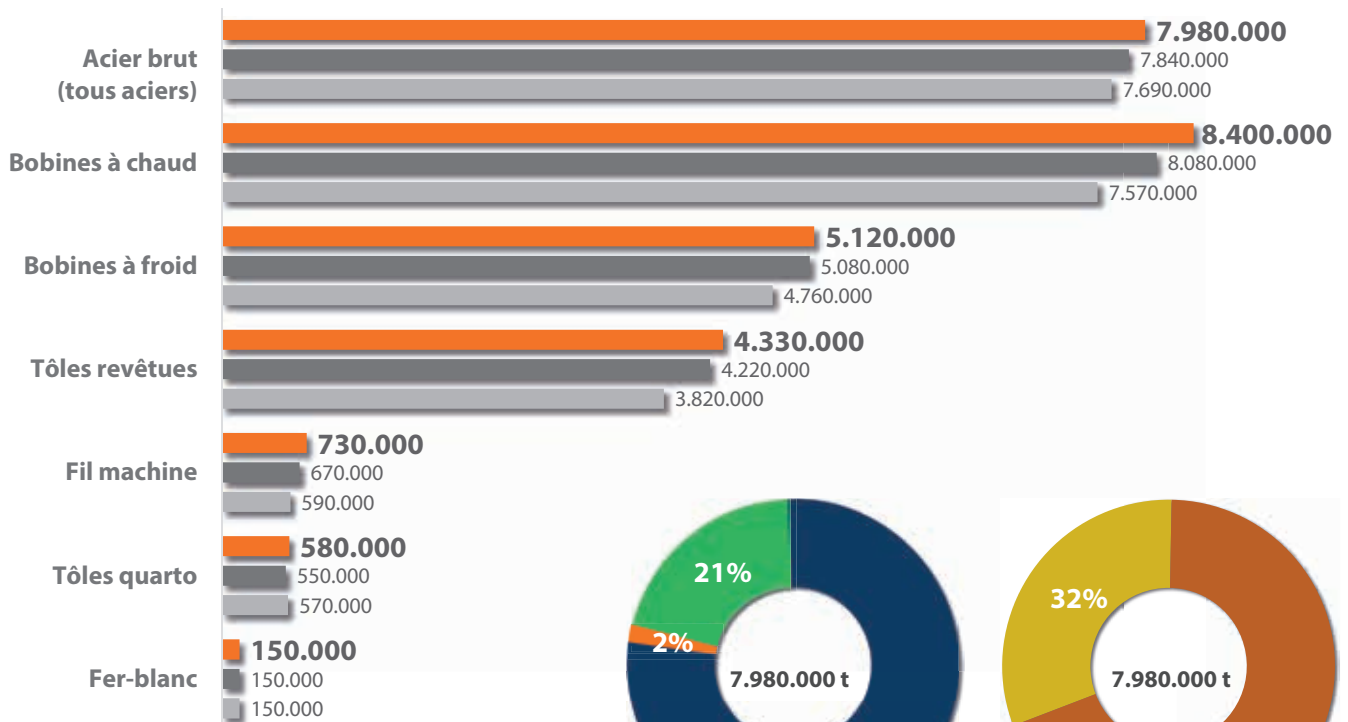


Fig.1b ■ Acier au carbone  
■ Acier inoxydable  
■ Autres alliages

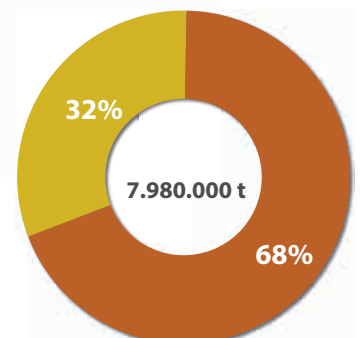
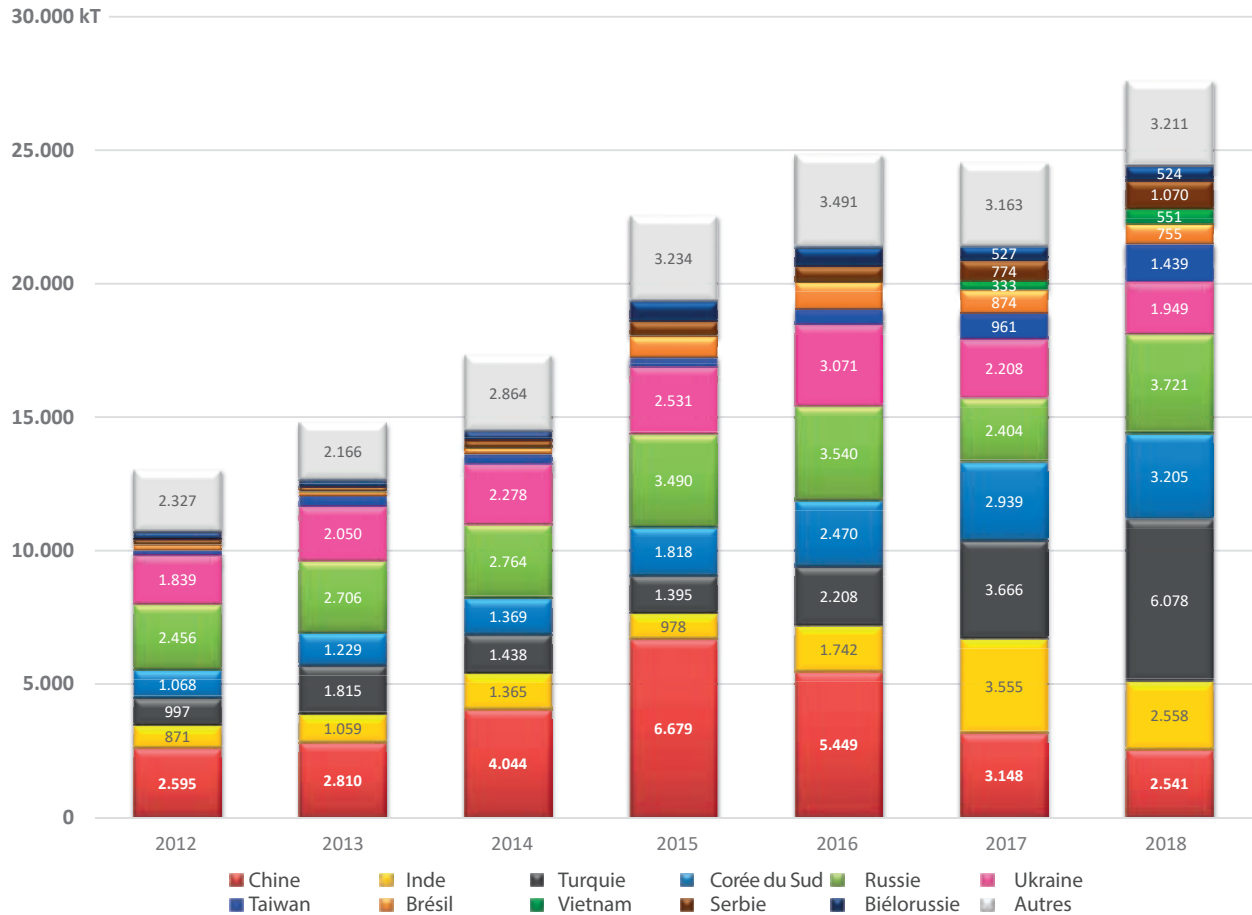


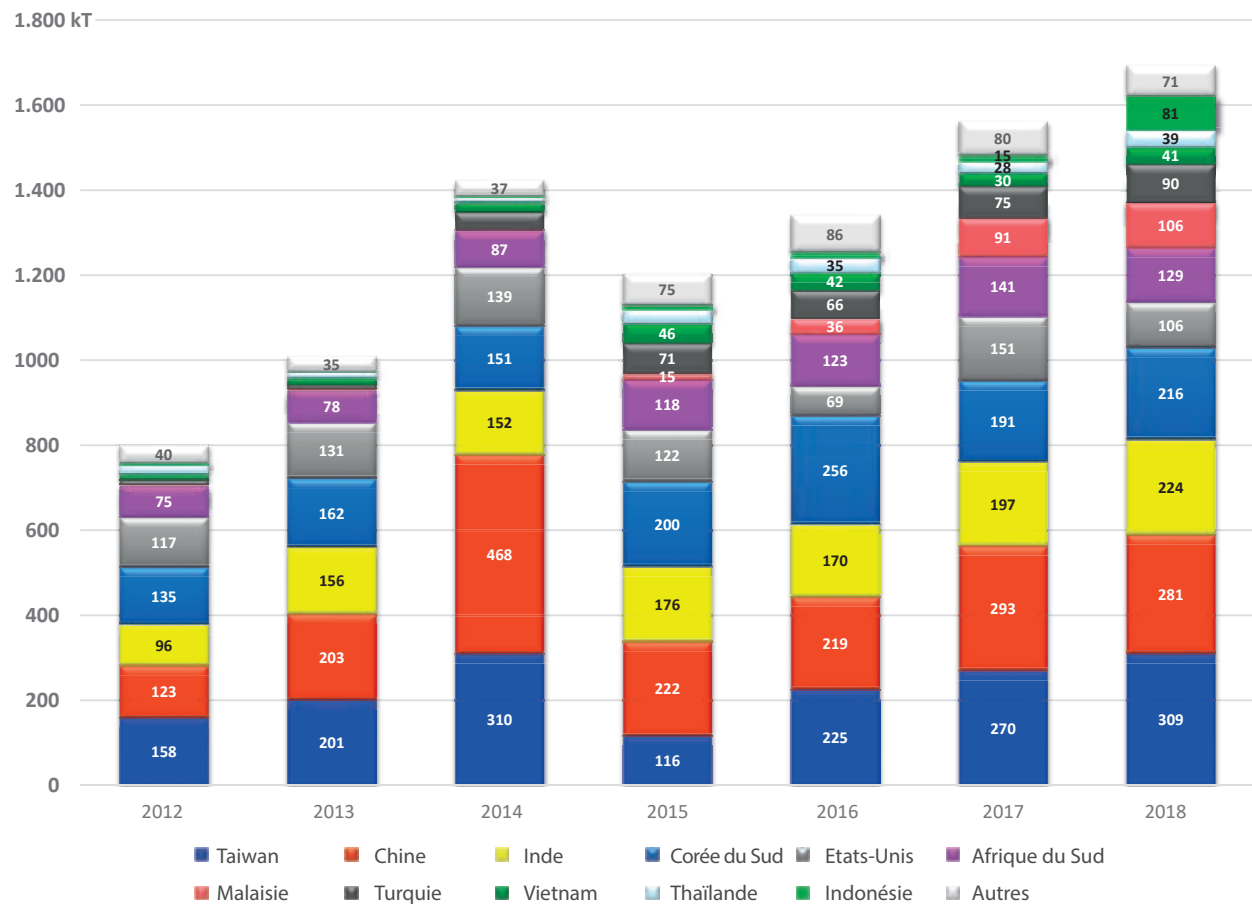
Fig.1c ■ Via convertisseur O<sub>2</sub>  
■ Via four électrique

## Importations d'acier en UE28

### Acier au carbone\*



### Acier inoxydable\*



(\*) A l'exception des demi-produits

# Relations sociales

L'année 2018 s'est refermée et laissera le sentiment d'une année et de réformes sociales inachevées.

Sur le plan législatif et des dossiers de 'politique sociale', force est une nouvelle fois de constater que de nombreux thèmes n'ont pas connu les aboutissements attendus.

A cet égard, un dossier emblématique est celui des pensions. Notre régime actuel doit être réformé en vue de faire face à l'évolution de notre démographie et au rapport entre actifs et inactifs.

Le Gouvernement belge a donc, comme d'autres pays européens, décidé de plusieurs réformes importantes en cette matière, dont notamment celle du relèvement de l'âge d'accès à la pension de retraite.

Il a également été décidé d'introduire des critères de reconnaissance de la pénibilité, tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Dans le secteur privé, la divergence des points de vue entre organisations patronales et syndicales concernant l'introduction d'un régime de pénibilité n'aura pas pu être levée malgré la désignation par le Gouvernement d'un tandem de médiateurs expérimentés. La réforme des pensions et – de façon plus générale – une discussion globale sur les aménagements de fin de carrière n'auront finalement pas eu lieu.

A l'inverse, le Gouvernement a mis en œuvre un régime de 'pension libre volontaire' pour les travailleurs salariés leur permettant d'affecter librement, sous certaines conditions et dans certaines limites financières, une partie de leur rémunération nette à l'organisme de pension de leur choix.

Le GSV, au nom de ses entreprises, a fortement critiqué ce projet en raison des charges disproportionnées qu'il engendre pour les employeurs et, plus fondamentalement, pour son inadéquation par rapport à l'objectif annoncé de généralisation du second pilier de pension.

Sur le plan sectoriel, les travaux relatifs à l'harmonisation des cadres sectoriels 'ouvriers/employés' ont été entamés. Plusieurs réunions techniques ont eu lieu sans toutefois que les partenaires sociaux n'aient réellement réussi à se mettre d'accord sur la finalité de leurs travaux.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions socio-politiques concernant les besoins des entreprises en matière de métiers en pénurie, le GSV a établi un relevé des fonctions les plus recherchées dans le secteur. Sans surprise, il s'agit notamment des fonctions suivantes : électromécaniciens, automaticiens, techniciens et responsables de maintenance, ingénieurs et d'autres fonctions techniques.

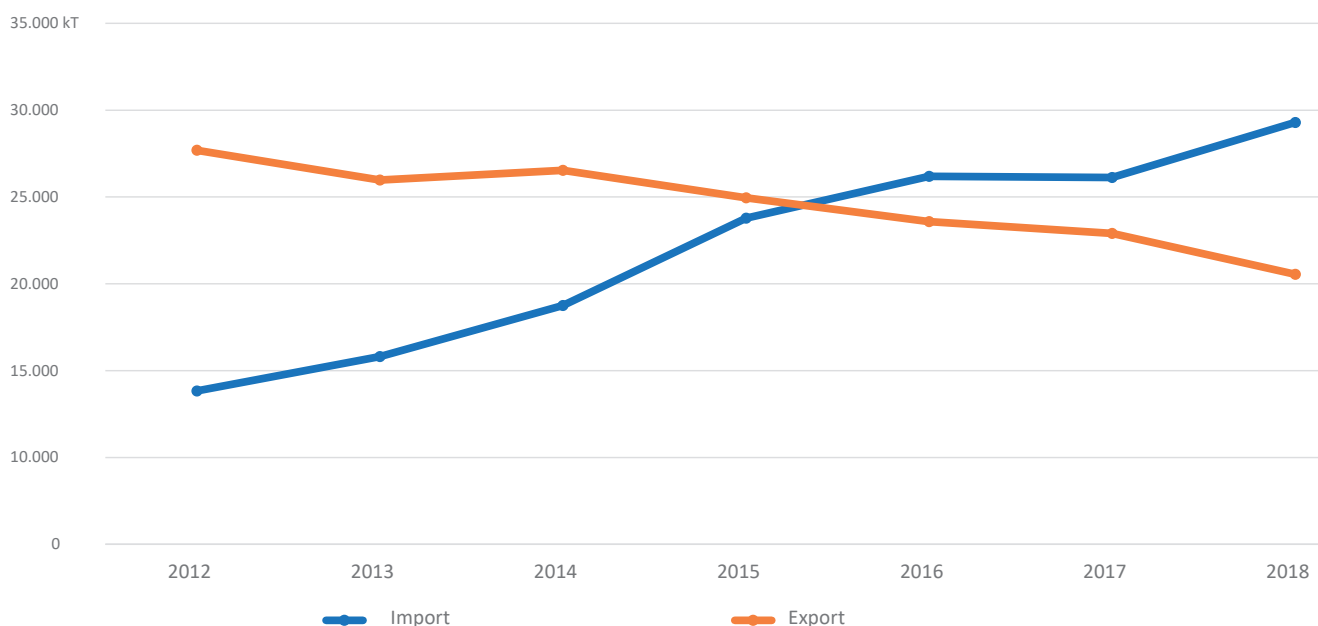
Dans le domaine de la sécurité, le GSV a apporté son concours aux entreprises dans le cadre d'une interdiction édictée par l'Inspection des Lois sociales et la direction SEVESO du SPF Emploi relativement au fait, pour des travailleurs de se tenir sur les marchepieds d'un wagon en mouvement.

Cette interdiction a été lourdement contestée par un argumentaire structuré sur la base d'éléments techniques et légaux. Après plusieurs mois d'échanges avec les services d'inspection précités, le GSV a obtenu l'organisation de rencontres entre les différentes administrations impliquées et les acteurs du transport par rail.

Emploi :

	2016	2017	2018
Ouvriers	6.910	6.895	6.982
Employés + cadres	3.678	3.774	3.900

## Balance commerciale\* pour l'acier en EU28



(\*) A l'exception des demi-produits



# Climat et énergie

## Politique climatique

Le GSV s'investit pleinement dans la transition bas-carbone de l'industrie sidérurgique. En 2018, le GSV a notamment collaboré au sein du comité consultatif à l'élaboration de l'étude « *Towards a Flemish industrial low-carbon transition framework* », publiée par l'Administration flamande de l'Environnement.

Concernant la politique européenne de lutte contre le réchauffement climatique, l'année 2018 a été l'année de l'élaboration des textes juridiques nécessaires à la mise en œuvre de la directive ETS et la poursuite de la préparation de la phase IV de l'ETS.

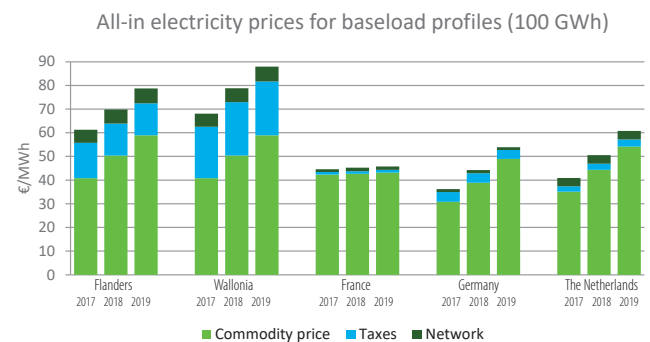
Nous regrettons que le mécanisme ETS post-2020 adopté ne permette pas de protéger suffisamment du risque de "carbon leakage" les entreprises sidérurgiques belges qui font partie des 10% des installations les plus performantes au niveau mondial. De plus, le prix du quota de CO<sub>2</sub> a augmenté de manière considérable en 2018 pour atteindre un prix supérieur à 20€/TCO<sub>2</sub>.

Le GSV plaide pour que la Belgique soutienne une stratégie européenne industrielle et commerciale forte, y compris des mesures permettant à l'industrie sidérurgique belge tant de faire face à la concurrence mondiale sur un pied d'égalité avec les acteurs sidérurgiques internationaux que d'investir dans la transition bas-carbone dans des conditions de concurrence internationale.

## Politique énergétique

En 2018, le coût de l'électricité est toujours un enjeu majeur pour l'industrie sidérurgique belge. La nouvelle étude Deloitte, commandée par Febeliec, indique que le coût de l'électricité en Belgique pour les secteurs tels que la sidérurgie est considérablement plus élevé que dans les pays voisins. Ainsi, comme le souligne l'étude Deloitte 2019, le handicap compétitif concernant les prix de l'électricité atteint 34% pour un profil de consommation Baseload de 100 GWh en Région wallonne. En 2018, le GSV a dès lors continué à plaider pour la mise en œuvre d'une norme énergétique au niveau belge.

Le GSV salue l'instauration d'une compensation des coûts indirects "carbon leakage" en Région wallonne, telle qu'elle existe en Région flamande et dans les pays voisins. Cette compensation permet de limiter la perte de compétitivité des entreprises, notamment sidérurgiques, par rapport aux entreprises internationales qui n'ont pas été soumises à l'échange de quotas d'émissions européens.



### Industeel Belgium

Industeel Belgium mise sur l'efficacité énergétique et réduit également ses émissions de CO<sub>2</sub> !

Au sein de l'aciérie, les stands de réchauffage horizontaux des poches sont un élément important dans la consommation de gaz naturel. Ils représentent 24% de la consommation totale.

Industeel Belgium a procédé au remplacement des stands de réchauffage horizontaux par des stands de réchauffage mobiles. Ce remplacement a permis de réduire de 55% la consommation annuelle en gaz naturel.



### Aperam Châtelet

De l'inox fabriqué à partir de ferrailles, dont les canettes consommées sur le site : un exemple en matière d'économie circulaire !

Aperam Châtelet a instauré un tri sélectif spécifique pour les canettes. L'objectif est de récupérer toutes les canettes consommées sur le site afin de les utiliser comme matière première dans la fabrication de l'acier inoxydable produit sur le site d'Aperam Châtelet.

Cette opération de récolte des canettes s'inscrit donc parfaitement dans une approche d'économie circulaire. Le nombre de canettes récoltées s'élève à environ 16.000 canettes en 2018.





# Centre de Recherches Métallurgiques

www.crmgroup.be

Le CRM – avec son personnel hautement qualifié (262 travailleurs fin 2018) et ses installations pilotes uniques – offre de l'innovation technologique R&D dans le domaine des processus de production de métaux et d'acier, le développement de produits et une large gamme d'applications métalliques, en utilisant une approche holistique de l'application du processus de production.

Le CRM a fait ses preuves dans le développement de nouvelles solutions de process pour la sidérurgie visant à assurer la compétitivité du secteur, tout en relevant les défis climatiques, environnementaux et sociétaux, ainsi que la tendance vers la digitalisation. Les aspects clés d'une industrialisation rapide et réussie des technologies innovantes sont les capacités de mise à l'échelle et la démonstration dans des conditions semi-industrielles dans les lignes pilotes du CRM.

Ceci peut être illustré par l'installation pilote de frittage qui permet, en combinaison avec la modélisation mathématique, de tester des solutions diverses (comme la recirculation de gaz résiduels, les apports thermiques alternatifs, ...) en vue de diminuer la consommation de combustibles solides et, par conséquent, de réduire radicalement les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'usine de frittage (Photo 1).

Un autre exemple concerne la mise à l'échelle d'une solution développée dans le but de substituer le revêtement CrVI nocif des cylindres lamineurs pour le laminage à froid, grâce à un module d'électrodéposition créé spécialement et mis en œuvre dans la ligne pilote CASTL pour l'électrodéposition de rouleaux de laminage de taille pilote (Photo 2).

En ligne avec le concept de digitalisation, un outil intelligent a été développé sur tablette pour l'évaluation des cylindres lamineurs (Photo 3).



Fig. 1 : Installation pilote de frittage



Fig. 2 : Cylindres lamineurs, produits dans la ligne pilote de galvanisation électrique, avec un revêtement nouveau en remplacement du revêtement CrVI



Fig. 3 : Outil intelligent pour l'évaluation des cylindres lamineurs



## Promotion, information acier - Infosteel

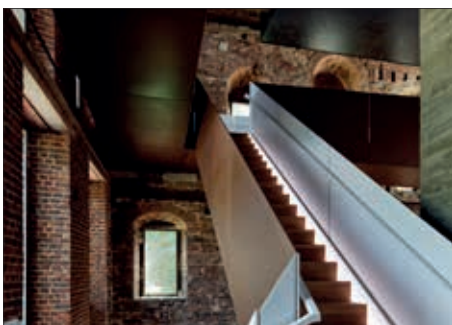
www.infosteel.be

En tant que centre d'information et de promotion pour l'usage de l'acier dans la construction, le travail d'Infosteel porte sur deux axes majeurs : d'une part, la promotion et l'information destinées aux maîtres d'ouvrage et aux architectes, et d'autre part l'information pour le secteur de la construction en acier lui-même. Ces deux axes ont pour mission de pousser les applications de

l'acier dans l'industrie de la construction vers un niveau supérieur, tant au niveau de volume qu'en terme de qualité. Depuis 20 ans, le Concours Construction Acier en témoigne. L'édition 2018 a présenté 117 projets dans 6 catégories.

Pour plus d'informations sur le concours:

[www.infosteel.be/images/magazine/info-steel-55/](http://www.infosteel.be/images/magazine/info-steel-55/)



Abbaye de Villers-la-Ville, Binario architectes, photo François Lichtlé



Rénovation d'une maison, ORG PERMANENT MODERNITY, photo Filip Dujardin



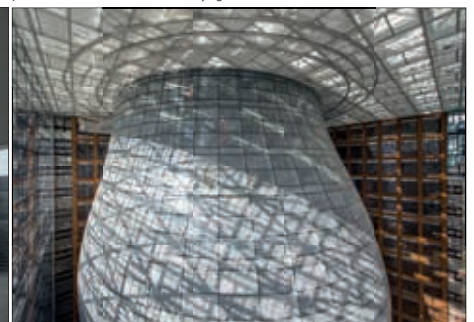
Eglise Saint-Martin à Ferrières, Bureau Greisch, photo Jean-Luc Deru (Photo-Daylight)



Abri à bûches en acier auto-patinable, Studio Koppers, photo Bart Roos (Identiteam)



'Parkbrug' à Anvers, Ney & Partners, photo Jo Van den Borre (Infosteel)



Bâtiment Europa, Philippe SAMYN and PARTNERS, architects & engineers Lead & Design Partner, avec Studio Valle Progettazioni architects, photo Marie-Françoise Plissart



Groupement de la Sidérurgie

4 Rue Ravenstein, 1000 Bruxelles - T. +32 (0)2 509 14 11 - [www.steelbel.be](http://www.steelbel.be) - [E.kristel.bijnens@steelbel.be](mailto:E.kristel.bijnens@steelbel.be)

GSV est l'organisation professionnelle de la sidérurgie belge

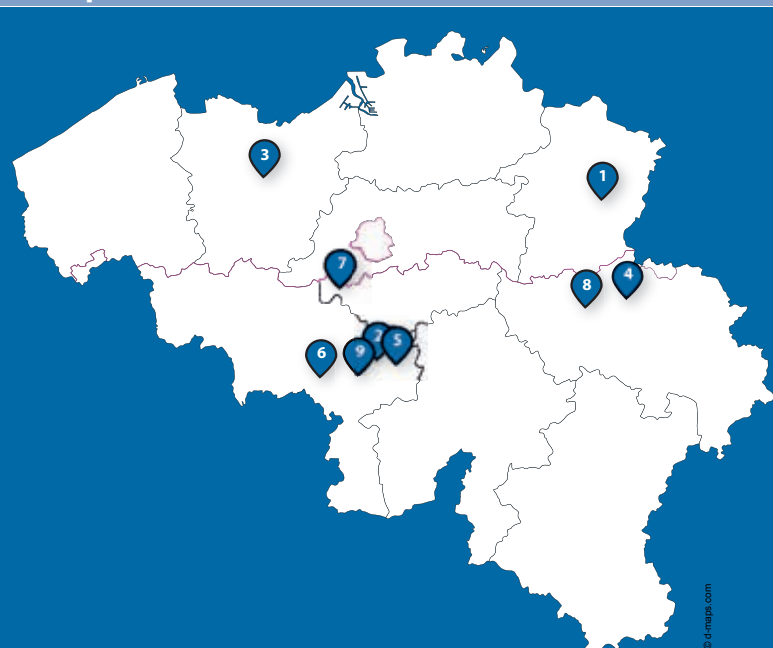
### Composition Conseil d'Administration (au 31.12.2018)

Président	Wim VAN GERVEN	Chief Executive Officer Flat Carbon Europe, Business Division North ARCELORMITTAL SA
Vice-Président	Carlo MORETTIN	General Manager Châtelet Plant, APERAM CHÂTELET
Administrateurs	Guy BONTINCK	Directeur Ressources Humaines, ARCELORMITTAL GENT
	Ben DE VOS	Chief Executive Officer, NLMK INTERNATIONAL B.V.
	Gert HEYLEN	General Manager Genk Plant, APERAM GENK
	Bertrand LEJEUNE	Directeur Général, SEGAL / GROUPE TATA STEEL
	Luc LIBERSENS	Directeur de site, INDUSTRIEL BELGIUM SA / GROUPE ARCELORMITTAL
	David VALENTI	Manager International Affairs, THY-MARCINELLE SA / GROUPE RIVA
	Manfred VAN VLIERBERGHE	Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL BELGIUM

### Direction GSV

Directeur Général Philippe COIGNÉ

### Entreprises Membres (au 31.12.2018)



1. Aperam Genk - [www.aperam.com](http://www.aperam.com)
2. Aperam Châtelet - [www.aperam.com](http://www.aperam.com)



3. ArcelorMittal Gent - <https://belgium.arcelormittal.com>
4. ArcelorMittal Liège - <https://belgium.arcelormittal.com>
5. Industeel Belgium - [www.industeel.info](http://www.industeel.info)



6. NLMK La Louvière - [www.eu.nlmk.com](http://www.eu.nlmk.com)
7. NLMK Clabecq - [www.eu.nlmk.com](http://www.eu.nlmk.com)



8. Segal (Tata Steel)  
[www.tatasteel.com](http://www.tatasteel.com)



9. Thy-Marcinelle (Group Riva)  
[www.thy-marcinelle.com](http://www.thy-marcinelle.com)